



AUDIENCE SOLENNELLE DE PRÉSENTATION

6 SEPTEMBRE 2024

ALLOCUTION DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

Nous vous souhaitons la bienvenue à la cour d'appel de Toulouse.

Il y a parmi vous des personnes qui sont là pour la première fois ce, qui m'amène à donner quelques explications qui seront utiles aussi à ceux qui sont déjà venus mais qui ne sont pas nécessairement familiers des protocoles et usages judiciaires.

Nous sommes réunis en audience solennelle pour procéder à la présentation des magistrats et fonctionnaires prenant leur fonction dans la cour d'appel juridiction (il ne s'agit pas d'une audience de rentrée judiciaire, celle-ci n'ayant lieu qu'une fois par au mois de janvier).

Le format des audiences solennelles varie pour le siège de 5 à l'ensemble des magistrats de la juridiction, ce qui est le cas ce jour.

A ma gauche, monsieur le procureur général accompagné des magistrats du parquet général.

A ma droite, madame la directrice de greffe et une toute partie de son équipe.

Les chaises vides devant la cour sont destinées à accueillir ceux qui sont présentés et qui attendent à l'extérieur que nous allions les chercher.

Entrée des nouveaux arrivants

Réquisitions du procureur général

Lecture des décrets et arrêtés de nomination par la directrice de greffe

Il y a une semaine nous tenions, dans cette même salle, une audience solennelle au format plus réduit pour recueillir la prestation de serment d'une avocate et de 17 personnes rejoignant l'institution judiciaire : 1 magistrat sortant de l'École nationale de la magistrature, 3 magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles, 1 magistrat exerçant à titre temporaire affecté au tribunal judiciaire d'Albi, 4 juristes assistants et 8 assistants de justice.

Sur ces 17 personnes, 5 arrivent à la cour d'appel de Toulouse (1 magistrat honoraire, 2 juristes assistants et 2 assistants de justice).

Pour votre information, je rappelle que la cour d'appel de Toulouse (juridiction - en ce non compris le Service administratif régional), c'est théoriquement 154 personnes :

- 41 magistrats du siège et 9 juges placés ;
- 10 magistrats du parquet et 6 placés ;
- 69 fonctionnaires dont 5 directeurs de greffe et 1 chargé de mission ;
- 13 agents contractuels au siège et 4 au parquet général ;
- 2 apprenties ;

et en réalité 145 personnes ; 146 au 1^{er} novembre 2024 avec l'arrivée de madame Claire Gillois-Ghera, présidente de chambre, actuellement en détachement à Monaco.

Tous affectés dans les chambres ou les services de la cour d'appel.

Je souhaite sans attendre la bienvenue aux nouveaux magistrats du parquet général : par leur travail préalable aux réquisitions qu'ils prennent (écrites ou orales, civiles ou pénales), ceux-ci contribuent grandement à la qualité de la décision ; leurs réquisitions sont aussi très attendues par les avocats qui peuvent articuler leur défense civile ou pénale en toute connaissance de cause.

Je vais vous présenter individuellement (succinctement compte tenu de leur nombre) les nouveaux arrivants, ce qui me permet de faire un point sur la situation de la chambre ou du service auxquels ceux-ci sont affectés.

- **Service de la cour d'assises et de la cour criminelle de la Haute-Garonne**

Ce service qui a en charge le jugement des affaires criminelles de la Haute-Garonne repose sur 2 magistrats du siège et 4 fonctionnaires encadrés par madame la directrice de greffe adjointe.

Les deux magistrats changent : le premier, monsieur Michel Huyette, conseiller, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2024 ; le second, monsieur Noël Picco reste parmi nous ; en charge depuis janvier 2021 du service criminel, monsieur Picco a souhaité changer de service et se remettre en selle dans un tout autre domaine, celui des appels des pôles sociaux de la cour d'appel de Toulouse et de la cour d'appel d'Agen.

Madame Dominique Coquizart, vous êtes nommée présidente de chambre à la cour d'appel de Toulouse ; vous présiderez la cour d'assises et la CCD de la Haute-Garonne avec madame la conseillère Valérie Noël, membre de la chambre des appels correctionnels depuis son arrivée dans la cour d'appel il y a tout juste un an.

Plus essentiel pour moi et pour toute la juridiction, vous superviserez le criminel dans tout le ressort (4 départements) ; essentiel car la première mission des chefs de cour est de s'assurer du bon écoulement des affaires dans leur ressort ; il était important qu'un magistrat ayant le rang de président de chambre soit mon interlocuteur comme monsieur le procureur général a pour interlocuteur monsieur l'avocat général Pierre Aurignac.

Le service criminel est en pleine évolution : à Toulouse, comme partout en France, il existe pour les affaires criminelles, une liste d'attente pour avoir une place dans le prétoire (fin de la correctionnalisation – c'était une adaptation pragmatique mais en aucun cas je la regrette ; ce que la société qualifie de crime doit être jugé comme un crime).

Cette attente est insupportable pour les parties civiles et les accusés mais aussi pour nous, pour les avocats, pour l'administration pénitentiaire.

Nous devons tous ensemble, rechercher les moyens d'y remédier.

- **La chambre de l'instruction**

L'inflation des affaires criminelles est à mettre en lien avec l'inflation des procédures devant la chambre de l'instruction (avant jugement - très forte augmentation + 40 % en matière de détention entre 2022 et 2023 et + 37 % pour les affaires de fond).

Comme j'ai en septembre 2023, affecté un 4^{ème} magistrat sur le service des assises (0,60), je vous affecte, **Madame Françoise Allien**, comme 4^{ème} magistrat à la chambre de l'instruction, à temps partiel cependant ; nous avons besoin de vous pour le service de la rétention administrative des étrangers, lui aussi inflationniste ; vous serez aussi ma déléguée pour statuer sur les recours en matière de saisies pénales pour lesquelles la loi du 24 juin 2024 d'application immédiate a donné compétence au premier président ou au magistrat délégué par lui (soit 163 dossiers en souffrance et 14 nouveaux dossiers depuis le 25 juin 2024). Nous devons remettre ce service en état.

- **La chambre des appels correctionnels et la chambre de l'application des peines**

Madame Virginie Baffet, vice-présidente au tribunal judiciaire de Montauban depuis 2016, rejoint la chambre des appels correctionnels et aura également en charge une partie du contentieux de rétention des étrangers ;

Madame Isabelle Mollemeyer, vice-présidente au tribunal judiciaire de Toulouse depuis 2014, est affectée quant à elle à la chambre des appels correctionnels et à la chambre de l'application des peines.

Cette chambre des appels correctionnels est profondément renouvelée : elle a perdu en janvier 2024 madame Danièle Ivancich, présidente de chambre, en raison de son départ en retraite et plus récemment deux conseillers : madame Martine Dubois qui vient de rejoindre la cour d'appel de Bordeaux pour présider les affaires criminelles et monsieur Olivier Bataillé dont la candidature a été retenue par le CSM pour présider le tribunal judiciaire de Cahors.

Nous travaillons à son remplacement le plus rapide possible, dès le 1^{er} janvier 2025 si possible, et à défaut au mois de septembre 2025, soit 1 an de vacance de poste.

C'est dans ces moments-là, et les présidents du ressort ici présents voient tout à fait ce que je veux dire, que les magistrats placés dont je parlerai dans un instant, sont essentiels à nos fonctionnements.

La chambre des appels correctionnels et la chambre de l'application des peines sont deux chambres encadrées par madame la directrice des services de greffe madame Nathalie Regal.

- **Les services civils**

✓ **La 3^{ème} chambre civile** (dite chambre des urgences) a vu simultanément partir en retraite sa présidente, madame Catherine Beneix-Bacher et l'une des conseillères, madame Odile Stienne, par ailleurs en charge des intérêts civils. L'effectif de cette chambre (4 magistrats) a donc été diminué par moitié.

Madame Stéphanie Gaumet, conseillère, intègre cette 3^{ème} chambre. Elle nous vient du service civil du tribunal judiciaire de Toulouse, filière construction où elle exerçait depuis 2016. Après des débuts au parquet, madame Gaumet s'est formée aux procédures civiles au tribunal d'instance de Nevers avec une vice-présidente chevronnée. Mais rassurez-vous, il ne sera pas demandé à madame Gaumet de faire le travail de deux.

Je rappelle que madame Beneix-Bacher devait être remplacée par monsieur Thierry Pauvert nommé président de chambre en janvier 2024 ; malheureusement ce dernier a été victime d'un accident de trajet mi-janvier et se trouve en situation d'invalidité temporaire. Il nous manque donc un président de chambre pour présider cette chambre. C'est donc la conseillère la plus ancienne dans la chambre, madame Emmanuelle Vet qui, depuis le 2 septembre, fait fonction de présidente de chambre.

Monsieur Jean-Charles Garrigues, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles, effectuera des vacations pour cette 3^{ème} chambre et continuera à siéger à la chambre des expropriations.

✓ **La chambre sociale** divisée en trois sections depuis un contrat d'objectifs destiné à compter de 2016 à résorber le stock, trois sections dont 2 sections prud'hommales présidées chacune par un président de chambre, opération qui a été une réussite, a elle aussi vécu en avril dernier le départ en retraite de l'une des deux présidentes de chambre : madame Sylvie Blumé. Or, il faut savoir que depuis le départ en septembre 2023 de madame Alexandra Blanchard, l'un des postes de conseillers affectés à la chambre sociale est resté vacant une année.

Madame Anne-France Ribeyron c'est votre arrivée ce jour qui vient combler cette vacance de poste. Vous venez du tribunal judiciaire de Montauban où vous étiez en poste depuis 2014 et dernièrement en charge du pôle civil. Le comblement n'est que partiel puisque vous êtes aussi affectée à la chambre spéciale des mineurs, étant précisé que vous avez été juge des enfants durant 7 années.

Le fonctionnement des deux sections prud'hommales de la chambre sociale repose donc depuis avril 2024 en conséquence sur madame Catherine Brisset, présidente de chambre, deux conseillères (mmes Croisille-Cabrol et Daries), et deux magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles, outre une magistrate placée, madame Elodie Billot.

Heureusement, nous savons déjà qu'au 1^{er} novembre, nous rejoindra une nouvelle présidente de chambre, madame Claire Gillois-Ghera que nous vous présenterons début 2025.

J'ai indiqué au début de mon intervention que la section traitant des appels des pôles sociaux serait désormais confiée à monsieur Noël Picco, celui-ci succédant à madame Noëlle Asselain qui elle n'a pas quitté la cour mais a rejoint l'équipe de la première chambre civile. Qu'elle soit remerciée avec Marion Sevilla de tout le travail accompli dans cette section des pôles sociaux, si utiles pour le quotidien de nos concitoyens.

Madame Elisabeth Bertrand, c'est dans cette section que vous avez été affectée en tant que greffière : vous venez du tribunal judiciaire de Toulouse où vous avez travaillé à deux reprises (exécution des peines, affaires familiales, Sauj, tutelle des majeurs). Vous avez aussi une expérience précédente à Bobigny (audiencement et comparutions immédiates) puis à la cour d'appel de Paris (chambre des appels correctionnel – service financier, exécution des peines et application des peines).

✓ **La chambre de la famille** : l'une des magistrates de cette chambre, madame Claire Prigent a elle aussi fait valoir ses droits à la retraite en 2024. Son remplacement sera assuré par **madame Dartigues**, vice-présidente placée.

Le greffe de cette chambre connaît lui aussi des évolutions avec l'arrivée de **mesdames Hind Ben Hamed** et **Cindy Dubot**, greffières, arrivant toutes deux du tribunal judiciaire de Toulouse.

Je rassure les habitués : si je n'ai pas cité la chambre commerciale, ce n'est parce qu'elle a disparu mais parce qu'elle ne connaît aucun changement.

Pour combler les absences, quelle qu'en soit la cause, nous bénéficions des magistrats placés ; je l'ai déjà dit, nous n'en avons que 6 ; avec votre arrivée **madame Marion Bireau**, **monsieur Alexandre Harel**, **madame Aude Sallafranque** et **madame Inès Desroches**, nous passons à 8 puisqu'outre madame Billot dont j'ai parlé tout à l'heure, madame Cécile Castella s'est elle aussi fixée au tribunal judiciaire de Toulouse en qualité de juge d'application des peines. Elle a été au cours de l'année 2023-2024, un pilier du tribunal judiciaire de Castres par ailleurs bien démuni dans ses effectifs.

Au vu des nouveaux ratios de la LPJ 2023-2027, ces magistrats placés devraient être au nombre de 14. Nous en sommes loin.

Sans les magistrats placés, la cour d'appel ne fonctionnerait pas ; outre madame Billot, nous avons travaillé durant 1 année avec madame Agnès Capdevielle, en provenance de Bobigny, qui a été très performante au contentieux des étrangers, à la chambre spéciale des mineurs, à la chambre de la protection des majeurs et des mineurs.

Sans les magistrats placés, les juridictions ne fonctionneraient pas non plus :

– **Madame Marion Bireau**, vous êtes déléguée au tribunal judiciaire de Saint-Gaudens pour occuper le poste de juge d'instruction laissé vacant par le détachement au tribunal administratif de la magistrate qui l'occupait. Madame Bireau vous étiez depuis 2020 juge d'instruction au tribunal judiciaire de Toulouse et avant cela substitut au TGI de Fort France, votre premier poste en sortie d'ENM. En devenant vice-présidente placée, vous réalisez votre avancement au 1^{er} grade ;

– **Monsieur Alexandre Harel**, camarade de promotion de madame Bireau, vous réalisez vous aussi votre avancement en devenant vice-président placé à Toulouse ; vous venez de Fort de France au vous étiez juge des enfants, fonction que vous affectionnez puisque vous aviez fait le choix de cette fonction en sortie d'école, au tribunal judiciaire de Chaumont. Votre première délégation est au tribunal judiciaire de Foix dans le poste de juge des enfants laissé vacant.

J'espère que l'un comme l'autre, vous n'êtes pas devenus juges placés pour échapper à votre ancienne fonction ; je me souviens avoir demandé à monsieur Harel s'il n'était pas las de la fonction de JE, je ne l'ai pas fait pour madame Bireau car je sais qu'elle ne l'est pas et qu'elle fera à Saint-Gaudens bien d'autres choses en sus de l'instruction.

– **Madame Aude Sallafranque**, vous venez du tribunal judiciaire de Toulouse où vous étiez juge de l'application des peines depuis 2019 ; votre premier poste était celui de juge des enfants à Laon ; vous aussi, vous réalisez votre avancement en devenant vice-présidente placée ; nous vous gardons à la cour d'appel en septembre et octobre, pour procéder au remplacement du conseiller nommé président dont le départ n'a pu être anticipé, où vous exercerez vos missions à la chambre des appels correctionnels et au service de rétention des étrangers ;

– **Madame Inès Desroches**, vous avez pris votre premier poste en 2021 comme juge de l'application des peines à Bethune et votre première délégation est juge de l'application des peines à Castres.

Il me reste à vous parler de **madame Anne-Christelle Pelletier** qui après avoir occupé divers emplois est entrée comme vacataire au SAR de Toulouse en octobre 2012 et y a trouvé sa voie, grâce au soutien et aux encouragements d'une directrice de greffe. Vous êtes entrée à l'ENG en 2014 sur concours de greffier ; vous avez pris votre 1^{er} poste à Saint-Brieuc puis avez exercé à Quimper, au SAR de Montpellier en qualité de greffière placée avant de rejoindre le service civil du tribunal judiciaire de Toulouse.

Pourquoi évoquer madame Pelletier en dernier ?

Parce qu'elle accède en arrivant à la cour d'appel de Toulouse, à la tour de contrôle sans laquelle aucune juridiction du ressort ne fonctionnerait, à savoir la première présidence !

Vous connaissez maintenant tout le monde.

Nous avons à travers les présentations, donné un aperçu de notre activité.

Nous vous en dirons davantage et serons beaucoup plus précis lors de l'audience de rentrée de janvier 2025.

Monsieur le PG avez-vous d'autres réquisitions ?

Je donne acte à monsieur le PG de ses réquisitions, à madame la directrice de greffe de la lecture des décrets et arrêtés de nominations et dit qu'il sera dressé procès-verbal de la tenue de la présente audience solennelle en ce 6 septembre 2024 pour être rangé au rang des minutes de la cour.

Vous pouvez tous prendre la place qui est désormais la vôtre.

Mesdames et messieurs, la cour vous invite à un moment de rencontre et de partage dans la salle des pas perdus où vous pourrez faire connaissance avec les nouveaux venus, autour d'un verre, peut-être de Chablis qui sait ?

L'audience solennelle est levée.